

## Nos élus à la CAP n°2 attachés d'administrations parisiennes



Le lundi 17 décembre après-midi s'est déroulée à la DRH la réunion des choix concernant les sièges des personnes vous représentant à la CAP.

En effet, selon l'article 21 du [décret n°82-451 du 28 mai 1982](#) les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires sont élus au bulletin secret à la proportionnelle. Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral. Les sièges de représentants titulaires restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit les sièges de titulaires qu'elle souhaite se voir attribuer sous réserve de ne pas empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les grades pour lesquels elle avait présenté des candidats. Elle ne peut toutefois choisir d'emblée plus d'un siège dans chacun des grades pour lesquels elle a présenté des candidats que dans le cas où aucune liste n'a présenté de candidats pour le ou les grades considérés.

Les autres listes exercent ensuite leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges auxquels elles peuvent prétendre, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves. En cas d'égalité du nombre des sièges obtenus, l'ordre des choix est déterminé par le nombre respectif de suffrages obtenu par les listes en présence.

En conséquence, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage, l'UNSA a choisi un siège dans chaque grade.

Nos représentants sont donc :

- Attachés Hors Classe : Ivan Baistrocchi Titulaire, Elisabeth Garnot Suppléante
- Attachés Principaux : Hervé Stragliati Titulaire, Isabelle Pacini-Daoud Suppléante
- Attachés : Marie-Laure Risterucci Titulaire, Cyril Vaslin Suppléant